

au sujet des propositions économiques et sociales du gouvernement, à montrer quel serait leur apport au bien-être national et comment elles raffermiraient l'unité nationale. Mais je me rends parfaitement compte, comme tous les honorables députés d'ailleurs, que les relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux constituent la solution à tous ces problèmes de bien-être et d'unité et, en fait, qu'elles assureront la survivance nationale. C'est un aspect très important de l'unité et de la force de notre Confédération.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, nous devons affermir et améliorer chez nous les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces, si nous désirons que tous les Canadiens estiment que la Confédération leur accorde le même traitement et les mêmes avantages. La politique et les méthodes visant cet objectif seront fondées sur ce que nous appelons le principe du fédéralisme coopératif, seul genre de fédéralisme qui assurera le progrès et maintiendra l'unité. Dans notre Confédération, selon la nature même du fédéralisme, les attributions et les responsabilités de l'État sont réparties entre deux paliers, deux échelons d'autorité. Au début, lorsque le gouvernement était peu important et moins complexe, cette division de compétence était raisonnablement simple et clairement définie. A cette époque, le rôle du gouvernement n'était guère important, seulement jusqu'au point où ses deux branches importantes étaient distinctes et fonctionnaient sans trop empiéter l'une sur l'autre, sans trop se nuire ou même s'opposer. Ce genre de fédéralisme tolérant du dix-neuvième siècle, et que nous avions au Canada lorsque nous nous sommes lancés dans notre grande aventure, était un des plus difficiles qu'ait jamais connu un peuple libre.

A mon avis, notre fédéralisme était conçu judicieusement pour l'époque et a bien servi le Canada. Mais il est certes manifeste depuis nombre d'années que l'importance toujours croissante du gouvernement rendait l'ancien fédéralisme de plus en plus difficile à expliquer. Comme les deux échelons de gouvernement, provincial et fédéral, sur la demande des électeurs, se sont appliqués plus que jamais à adopter des mesures conçues de façon à assurer le bien-être des particuliers, les froissements sont devenus forcément plus fréquents, accompagnés parfois de refus et même d'intimidations.

La crise et la guerre ont évidemment embrouillé la question pendant bien des années et ont montré que la façon la meilleure et la plus sage de s'adapter à un gouvernement puissant était de lui conférer des pouvoirs de plus en plus grands, l'obligeant ainsi à

percevoir des recettes beaucoup plus considérables et à prendre des décisions bien plus importantes mettant en jeu l'existence même du pays. Par conséquent, monsieur l'Orateur, durant et après la guerre, le gouvernement fédéral, non sans quelque appréhension dans certains milieux, s'est vu confier de plus grandes responsabilités financières et politiques relativement aux nouveaux services réclamés par le public dans les secteurs d'intérêt commun relevant des deux compétences.

Cette tendance ne pouvait ni ne devait durer éternellement. Elle ne pouvait aller très loin en temps ordinaire, dans des conditions normales, sans provoquer une vive réaction, pour l'excellente raison qu'une centralisation excessive saperait à la base l'accord politique sur lequel repose notre Confédération. Il est vrai que les exigences économiques des vastes entreprises et des communications de masse exercent aujourd'hui de fortes pressions en faveur de l'unité. Mais il est vrai également que dans un pays aussi vaste que le nôtre, aux origines doubles et fondé sur une double association, multiple et diverse dans sa composition et son expansion, ses intérêts et ses traditions, l'autorité et la responsabilité du gouvernement devraient être largement réparties. Un système qui ignorerait ou rejetterait ce besoin détruirait la Confédération au lieu de la raffermir. J'estime que ceux qui prêchent la centralisation excessive pour servir l'unité ou d'autres intérêts affaiblissent l'unité et la détruiront peut-être.

Le très honorable M. Diefenbaker: Vous n'étiez pas de cet avis en 1950.

Le très hon. M. Pearson: Il m'est difficile, monsieur l'Orateur, de me rappeler tout ce que j'ai dit en 1950. J'ai toujours pensé que pour favoriser l'unité il faut admettre la nécessité d'éviter toute centralisation excessive. Mais la résistance à une centralisation indésirable, à mon avis, signifie un retour au fédéralisme tolérant dont j'ai parlé plus tôt. Les responsabilités fédérales-provinciales ne peuvent plus désormais être divisées en deux zones bien distinctes de sorte que d'un côté de la ligne de démarcation on puisse s'occuper de ses affaires sans se soucier de la façon d'agir d'autrui. Le gouvernement contemporain à tous les échelons s'intéresse bien plus qu'auparavant à des mesures d'ordre pratique.

Dans ces mesures pratiques, les problèmes étant partagés, les responsabilités s'entremêlent au point d'empiéter les unes sur les autres. L'action d'un palier de gouvernement, même si elle relève strictement de sa compétence, touche souvent de très près les problèmes du ressort de l'autre palier de gouver-